

**Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Loir
En date du 13 octobre 2010**

COMPTE - RENDU

L'an deux mil dix, le treize du mois d'octobre, à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Loir s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de CORNILLE LES CAVES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHUPIN, Président.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

BEAUVAU	M. Marc BERARDI M. Jean-Paul MERCIER	
CHAUMONT D'ANJOU	M. Jean Pierre BEAUDOIN M. François EDIN	
CORZÉ	M. Augustin DERSOIR M. Claude FOSSET	Mme Isabelle CHATELAIN
CORNILLÉ LES CAVES	M. Paul RABOUAN M. Raymond GARCIA	
HUILLE	M. Guy ADRIEN M. Bernard GACHIGNARD	
JARZE	Mme Elisabeth MARQUET M. Jean Albert MARCHAISON	Mme Caroline LEMETTRE
LA CHAPELLE ST LAUD	M. Jean-Yves CHASSANITE	M. Jean-Claude LEGAY
LÉZIGNÉ	M. Henri LEBRUN M. Patrice AILLERIE	
LUÉ EN BAUGEOIS	M. Bernard de la PERRAUDIERE	
MARCE	M. Patrice DAVIAU M. Patrick MERCIER	
MONTREUIL SUR LOIR	M. Jean-Claude CHUPIN Mme Véronique RENO	
SEICHES SUR LE LOIR	Mme Odile CHALAIN M. Alain LECOQ M. David RIGAUD M. Philippe LAURENT	M. Jean-Claude THEVENON
SERMAISE	M. Bernard LAHONDES M. Mickaël BRIERE	

Excusés :

M. Richard CARON, M. Noël LUSSON, M. Jean-Philippe GUILLEUX, M. Jean-Paul BOMPAS

Absent :

M. Paul BERTRAND

Observations compte rendu réunion du 15 septembre 2010 : Néant

Désignation secrétaire de séance : M. Paul RABOUAN

Monsieur le Président informe tout d'abord le conseil communautaire que le conseil municipal de BEAUVAU a modifié comme suit ses délégués à la Communauté de Communes du Loir :

- M. Jean-Paul MERCIER remplace M. Jean-Luc MONTANE en tant que délégué titulaire
- Mme Michèle SAINTY remplace M. Jean-Paul MERCIER en tant que déléguée suppléante

Monsieur le Président précise qu'une erreur a été commise lors du conseil communautaire du 15 septembre 2010 en refusant d'accepter le pouvoir établi par M. RABOUAN et présenté par M. MARIONNEAU. En effet, le règlement intérieur prévoit bien cette possibilité en son article 5 suite à une délibération prise le 29 octobre 2008.

➤ **EXTENSION ZA Suzerolle : approbation des dossiers de consultation et lancement des marchés :**

Rapporteur : Monsieur patrice DAVIAU

Dans le cadre du développement de l'activité économique sur son territoire, la Communauté de Communes du Loir a décidé l'acquisition de terrains, de 15 ha minimum, pour permettre l'extension de la zone d'activités de la Suzerolle à Seiches sur le Loir.

L'étude de l'aménagement de cette zone comprenant l'aménagement d'un giratoire sur la RD 323 et des travaux de V.R.D. a été confiée à Atelier Urbain de Champigné, puis au Cabinet BRANCHEREAU, à la suite de la liquidation judiciaire du premier maître d'oeuvre.

Considérant le projet d'aménagement de la zone d'activités de la Suzerolle à Seiches sur le Loir,

Considérant les autorisations préalables obtenues tant au niveau du permis d'aménager que de la Loi sur l'eau,

Considérant le dossier d'études établi par le cabinet de maîtrise d'oeuvre et l'estimation globale de l'opération s'élevant à 2 300 000 € HT,

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour :

- Approuver ce projet et l'ensemble des pièces des dossiers de consultation destinées aux entreprises
- Autoriser Monsieur le Président à lancer les marchés à procédure adaptée suivants :
 - Marché « travaux VRD »
 - Marché « aménagement du paysager »

Les crédits ont été prévus au budget annexe correspondant.

Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité.

A NOTER :

- M. DAVIAU précise qu'aucun accès direct sur les parcelles ne peut se faire à partir de la voie centrale. Il ajoute qu'un parking destiné aux poids lourds a été aménagé le long de cette voie. Ces camions pourront faire demi-tour au bout de la voie centrale.
- M. LAHONDES demande si des sanitaires sont prévus sur la zone pour les chauffeurs routiers en stationnement. M. AILLERIE propose qu'une signalétique soit installée indiquant l'aire de repos « des Loges » à LEZIGNE qui bénéficie de ces équipements sanitaires.
- M. DAVIAU informe que la vente des parcelles se pratiquera à la découpe.

➤ **EXTENSION ZA Suzerolle : demande de subvention auprès du Conseil Général :**

Rapporteur : Monsieur patrice DAVIAU

Dans le cadre du développement de l'activité économique sur son territoire, la communauté de communes a décidé l'acquisition de terrains, de 15 ha minimum, pour permettre l'extension de la zone d'activités de la Suzerolle à Seiches sur le Loir.

L'étude de l'aménagement de cette zone comprenant l'aménagement d'un giratoire sur la RD 323 et des travaux de V.R.D. a été confiée à Atelier Urbain de Champigné, puis au Cabinet BRANCHEREAU, à la suite de la liquidation judiciaire du premier maître d'oeuvre.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 2.300.000 € H.T. Pour aider au financement de cette opération, il est possible de solliciter auprès du Conseil Général, l'attribution d'une aide à hauteur de 50 % calculée sur la base de 1 000 000 € HT compte-tenu de la vocation de la voie centrale de cette zone à devenir la déviation Nord-Est de la RD 323, telle que définie par la Direction des Routes du Conseil Général .

Le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

▪ Subvention CTU :	284.000 €
▪ Subvention DDR :	210 000 €
▪ Subvention du C. Général	500 000 €
▪ Emprunt pour le solde	1 306 000 €
Total	2 300 000 €

Je vous propose de bien vouloir :

- SOLLICITER une aide financière, la plus élevée possible auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.
- AUTORISER le Président ou l'un des Vice-présidents à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de celle-ci.

Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité

➤ **EXTENSION ZA Suzerolle : Travaux génie civil – réseaux souples SIEML :**

Rapporteur : Monsieur patrice DAVIAU

Considérant le projet d'aménagement de la zone d'activités de la Suzerolle à Seiches sur le Loir,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la convention établie par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire relative aux travaux de génie-civil pour l'aménagement de la zone s'élevant à 406 499,39 € TTC honoraires inclus.
- d'autoriser le président ou l'un des vice-présidents à la signer
- de prévoir les crédits au budget annexe correspondant

Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité (M. RIGAUD n'a pas pris part au vote)

➤ **CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE – COMPLEMENT ACTIONS NOUVELLES -2011 :**

Rapporteur : Monsieur Augustin DERSOIR

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse va être signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2010 à 2013, à travers la signature de ce contrat, la CAF permet de développer et de financer des actions nouvelles.

Soucieuse de poursuivre une politique volontariste et de qualité en matière d'accueil des jeunes, il vous est proposé d'inscrire les actions nouvelles suivantes, en complément de celles décidées lors du dernier conseil communautaire pour l'année 2011 :

- ✓ Extension d'action existante :
 - valoriser à un poste équivalent temps plein la coordination du CEJ de la CCL
(NB : valorisé à mi-temps jusqu'en 2010)
- ✓ Nouvelle action :
 - Financer des formations BAFA et BAFFD destinées aux jeunes du territoire qui souhaitent passer ces diplômes, limitées au nombre de 3 par an.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Président, à déposer auprès des services de la CAF ces demandes d'actions nouvelles complémentaires pour l'année 2011.

Décision du Conseil Communautaire : approuvé à l'unanimité

A NOTER : M. CHUPIN approuve la demande de quelques élus : la commission jeunesse étudiera les règles de financement et d'attribution des demandes de formation BAFA et BAF.

➤ **REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT ET DES ENTREES
PISCINE A LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT LAUD .**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

La commune de la Chapelle Saint Laud a réglé les frais de transports et d'entrées pour les enfants de l'école primaire qui ont fréquenté la piscine Jean Bertin à ANGERS pendant l'année scolaire 2009/2010, pour un montant de : 2394.50 € TTC

Considérant que la communauté de communes a décidé de prendre en charge les frais de transports et d'entrées, des enfants scolarisés sur son territoire, fréquentant des piscines extérieures,

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire de rembourser la commune de la Chapelle Saint Laud du montant de ces frais.

Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité

➤ **VERSEMENT FONDS DE CONCOURS :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Conformément à l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, concernant le versement de fonds de concours entre EPCI à fiscalité propre et ses communes membres.

Conformément à la délibération du 16 Septembre 2009 décidant l'institution d'un fonds de concours par la communauté de communes au profit des communes d'un montant maximum de 20.000 € pour des opérations d'investissement, et approuvant le règlement d'attribution.

Vu les demandes des communes de :

1°) CORNILLE LES CAVES : pour la réalisation de l'aménagement du centre bourg dont le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux (hors honoraires) : 492 165 € HT.		Autofinancement :	71.027 €
		Fonds de concours :	20.000 €
		Subvention Amendes de police :	33 712 €
		DGE	67 426 €
		Emprunt :	300 000 €
TOTAL	492 165 € H.T.		492 165 €

2°) CORZE : pour l'aménagement de la rue de la Madeleine dont le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes et honoraires	14 891.53 € HT.	Conseil Général	28 050.00 €
Travaux	277 400.50 € HT.	Autofinancement	244 242.03 €
		Fonds de concours	20 000.00 €
TOTAL	292 292.03 € H.T.	TOTAL	292 292 .03 €

3°) LUE EN BAUGEOIS : pour la construction d'une nouvelle station d'épuration dont le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux et honoraires	333 650.30 € HT.	Conseil Général	100 095.00 €
		Autofinancement	96 778.30 €
		Fonds de concours	20 000.00 €
		Agence de l'Eau	116 777.00 €
TOTAL	33 650.30 € H.T.	TOTAL	333 650.30 €

4°) HUILLE : pour des travaux de réseaux d'eau usées et d'eaux pluviales rue des églantiers dont le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux (hors honoraires)	194 155.00 € HT.	Emprunt	84 155.00 €
		Autofinancement	90 000.00 €
		Fonds de concours	20 000.00 €
TOTAL	194 155 .00 € HT.	TOTAL	194 155 .00 €

5°) SEICHES SUR LE LOIR : pour le transfert de la Mairie dans le bâtiment des Tanneries dont le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	973 220 € HT.	Subvention DGE	389 288. 00 €
		Autofinancement	373 932.00 €
		ADEME	70 000.00 €
		Fonds de concours	20 000.00 €
		FEDER	70 000.00 €
		SIEML	50 000.00 €
TOTAL	973 220 € HT.	TOTAL	973 220.00 €

Considérant que les montants des fonds de concours sollicités n'excèdent pas la part restant à charge de la commune,

Il est proposé au Conseil Communautaire de verser un fonds de concours d'un montant de 20.000 €. aux communes de CORNILLE LES CAVES, CORZE, LUE EN BAUGEOIS, HUILLE et SEICHES SUR LE LOIR.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité (les délégués des communes concernées n'ont pas participé au vote).

➤ REGULARISATION DE L'AMORTISSEMENT DE L'ATELIER-RELAIS DE CORNILLE LES CAVES :

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'un atelier-relais situé à CORNILLE LES CAVES est loué par la Communauté de Communes du Loir à REAL Industrie sous la forme d'un crédit-bail depuis le 01/10/2002 et jusqu'au 30/09/2017. Or, il apparaît que ce bâtiment n'a jamais été amorti comme cela aurait dû être fait depuis 2002.

Afin de régulariser au niveau comptable l'amortissement de cet atelier-relais, il est proposé au conseil communautaire d'amortir ce bâtiment comme suit :

En 2011 : rattrapage de l'amortissement depuis 2002, soit 119 330,55 euros
De 2012 à 2016 : 12 900,60 euros par an
En 2017 : 9 675,58 euros

Les crédits seront prévus aux budgets précités en conséquence.

Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité

➤ PLANTATIONS DE HAIES SAISON 2009-2010 : REMBOURSEMENT PAR LES PARTICULIERS DES FRAIS ENGAGES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LOIR :

Rapporteur : Monsieur Henri LEBRUN

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'aides à la plantation de haies, la Communauté de Communes du Loir a fait l'avance pour l'acquisition des plants et du matériel. Le remboursement de ces frais s'opère d'une part par le versement de la subvention du Conseil Général et d'autre part par l'émission de factures auprès des bénéficiaires de cette opération.

Le bilan de l'opération 2009/2010 se présente de la manière suivante : **1.780 ml de plantations**

DEPENSES		RECETTES	
Plants	1387.28 €	Subvention du C.Gal	1.921,00 €
Accessoires	410.08 €	Remboursements	1 685.91€
Honoraires	1809.55€		
TOTAL	3.606.91 €	TOTAL	3.606.91 €

Le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à émettre au nom de chaque bénéficiaire les titres de recettes correspondant aux frais engagés par la Communauté de Communes, déduction faite de la subvention allouée par le Conseil Général, soit pour un montant total de : **1685.91 €**

Cette délibération annule et remplace celle en date du 15 Septembre 2010.

Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité

➤ **PLU de CORZE – Avis sur projet en cours de révision simplifiée.**

Rapporteur : Jean-Claude CHUPIN

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que par délibération en date du 19 mars 2010, la commune de CORZE a engagé le projet de révision simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

La Communauté de Communes est consultée sur ce dossier et doit émettre un avis. Le dossier complet est à la disposition des élus au secrétariat de la CCL.

Monsieur DERSOIR, en sa qualité de Maire, expose l'objet de cette révision simplifiée du P.L.U de CORZE.

Décision du Conseil Communautaire : Avis favorable par 27 voix POUR et 3 abstentions (MM. RIGAUD, LAURENT et THEVENON)

➤ **INFORMATIONS :**

M. CHUPIN signale que le bail emphytéotique avec l'association des orphelins pour les Trinottières est signé.

M. CHUPIN informe du prochain démarrage des travaux de la salle de réunion au siège de la CCL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Le Président,
Jean-Claude CHUPIN